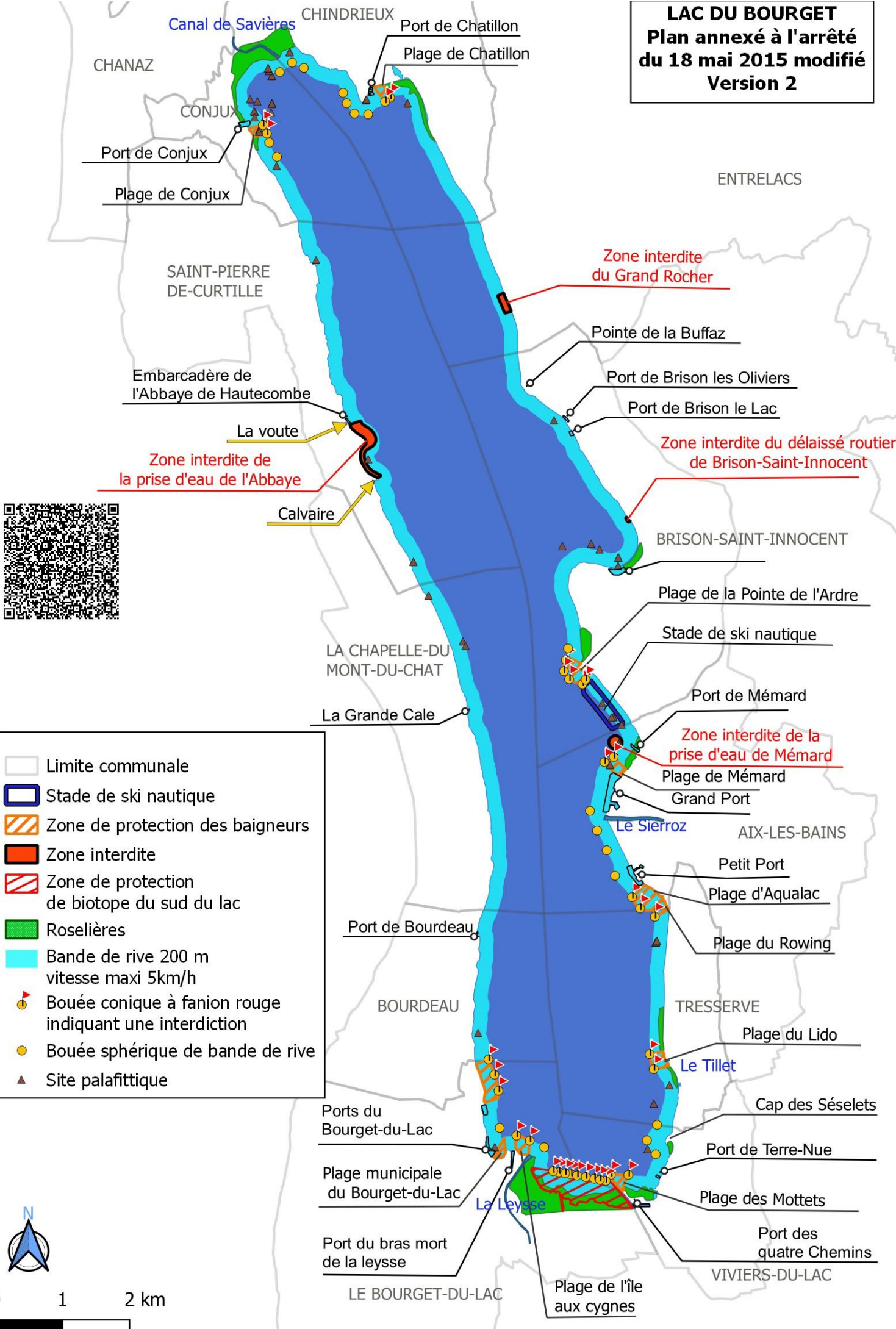


LAC DU BOURGET
Plan annexé à l'arrêté
du 18 mai 2015 modifié
Version 2



CHANDRIEUX
 Port de Chatillon
 Plage de Chatillon
 CHANAZ
 CONJUX
 Port de Conjux
 Plage de Conjux

SAINT-PIERRE
 DE-CURTILLE
 Embarcadère de
 l'Abbaye de Hautecombe

La vouite
 Zone interdite de
 la prise d'eau de l'Abbaye
 Calvaire

Zone interdite
 du Grand Rocher

Pointe de la Buffaz
 Port de Brison les Oliviers
 Port de Brison le Lac

Zone interdite du délaissé routier
 de Brison-Saint-Innocent

BRISON-SAINT-INNOCENT
 Plage de la Pointe de l'Ardre

LA CHAPELLE-DU
 MONT-DU-CHAT
 La Grande Cale

Stade de ski nautique
 Port de Mémard

Zone interdite de la
 prise d'eau de Mémard
 Plage de Mémard
 Grand Port

Le Siéroz
 AIX-LES-BAINS
 Petit Port
 Plage d'Aqualac

Plage du Rowing

Port de Bourdeau
 BOURDEAU

TRESSERVE
 Plage du Lido

Ports du
 Bourget-du-Lac

Le Tillet
 Cap des Séselets

Plage municipale
 du Bourget-du-Lac

Port de Terre-Nue
 Plage des Mottets

Port du bras mort
 de la leysse

La Leysse
 Port des
 quatre Chemins
 VIVIERS-DU-LAC

LE BOURGET-DU-LAC

Plage de l'île
 aux cygnes



- Limite communale
- Stade de ski nautique
- Zone de protection des baigneurs
- Zone interdite
- Zone de protection de biotope du sud du lac
- Roselières
- Bande de rive 200 m vitesse maxi 5km/h
- Bouée conique à fanion rouge indiquant une interdiction
- Bouée sphérique de bande de rive
- Site palafittique

